



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 3
333 333,40€ AUPRES DU CREDIT COOPERATIF**

**DÉCISION N° DM-21-456
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-501 du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et au suivi des délégations de service public ;

VU les conditions de remboursement anticipé et de refinancement du Crédit Coopératif dont le siège social est 12 Boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de refinancer le prêt à taux fixe de 3 333 333,40€ remboursé le 28 décembre 2021 sans aucune indemnité auprès du même établissement bancaire et à des conditions financières plus favorables ;

D É C I D E

DE CONTRACTER, un prêt de 3 333 333,40€, destiné au refinancement de l'emprunt remboursé par anticipation sans aucune indemnité, auprès du Crédit Coopératif qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 10 ans

Index : taux fixe de 0,75%

Base de calcul des intérêts : 360/360

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du capital : linéaire

Frais de dossier : 0,10% du montant du concours, soit 3 333,33€

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle

DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211223-lmc1H8992H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2021
Date de Publication : 23/12/2021

DE SIGNER, à cet effet, la convention de prêt de 3 333 333,40€ avec le
Crédit Coopératif.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué aux finances
locales et au suivi des délégations de service
public,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211223-lmc1H8992H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2021
Date de Publication : 23/12/2021